République Française

Délibération n°2023-197 du 27/09/23



Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (40): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (13): Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à Mme Delphine GENESTE, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT , M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

## 48 : Vente d'un terrain à la société Henault 36 - avenue Jean Monnet - ZAE la Malterie - commune de Montierchaume

Dans le cadre du programme de commercialisation de la zone industrielle de la Malterie, commune de Montierchaume, la société Hénault 36, spécialisée dans la récupération et le traitement de matériaux, souhaite acquérir une emprise propriété de Châteauroux Métropole afin d'y installer un centre de transit, regroupement et traitement de métaux ferreux et non ferreux.

Cette opération fait suite à l'acquisition de la société Châteauroux Recyclage en 2021, dont l'activité est actuellement située à Diors, zone industrielle de La Martinerie. Le nouveau site répondra aux

nouvelles attentes réglementaires de développement du tri des déchets recyclables et au développement futur des activités de la société Hénault 36 dans le département de l'Indre.

L'emprise proposée, d'une superficie de 18 000 m² environ, est cadastrée sections AA n°35, commune de Montierchaume.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 9 € HT le m², soit un montant total d'environ 162 000 € HT.

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 27 septembre 2024, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des Services de France Domaine,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver pour un an la vente d'un terrain situé zone de La Malterie, commune de Montierchaume, cadastré section AA n°35, d'une superficie de 18 000 m² environ, au prix de 9 € HT le m², à la société Hénault 36, ou toute personne morale s'y substituant.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance

Pasca CeBAVOUZET